



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 SEPTEMBRE 2011

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-sixième jour du mois de septembre 2011, à 19 h 30.

Sont présents :  
Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Diane Larouche  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot  
Monsieur le conseiller André Fournier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Six personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2011
4. Demande de dérogation mineure au 51, route des Érables
5. Financement à long terme de 1 171 300 \$
6. Avis de non-renouvellement de l'entente avec le CLD de La Jacques-Cartier
7. Fin de l'intérim à la direction du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Article 30.0.04 – Loi sur le traitement des élus municipaux
9. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement : Code d'éthique et de déontologie
10. Radiation compte à payer Club de soccer
11. Appui au financement des organismes de bassins versants
12. Lecture et adoption du règlement 1163-2011 : Agrandir la zone 58-M à même la zone 60-H
13. Lecture et adoption du second projet de règlement 1156-2011 : Modifier limite zones 117-C et 35-H
14. Lecture et adoption du second projet de règlement 1164-2011
15. Adoption du plan stratégique 2012-2020



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

16. Semaine de travail à temps réduit : adjointe administrative loisirs
17. Demande de l'école institutionnelle Jacques-Cartier/St-Denys-Garneau
18. Autorisation de dépenses : sentier de glace
19. Deuxième versement à la Maison des jeunes
20. Demandes au ministère des Transports
21. Autorisation de dépenses : carte routière
22. Contrôle des licences de chien
23. Contrat-volume avec Le Courrier de Portneuf
24. Demande de subvention au ministère de l'Éducation : équipements sportifs
25. Amendement au budget 2011 de l'Office municipal d'habitation
26. Demande de permis de rénovation : Bar L'Émérillon
27. Paiement numéro 2 : Aqueduc et égout rue du Levant
28. Acceptation finale : Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 9
29. Directives de changement : Bâtiment des travaux publics
30. Surveillance de chantier : Entreprises Du-Forts
31. Contrôle qualitatif des matériaux : Entreprises Du-Forts
32. Demande de permis : Agrandissement 4500, route de Fossambault
33. Autorisation de dépense : Achat de pneus
34. Autorisation de dépense : Réserve d'abrasifs
35. Radiation de comptes à recevoir
36. Dépôt de la liste des engagements financiers
37. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
38. Paiement numéro 1 : Bâtiment des travaux publics
39. Demande de subvention : Travaux de voirie Thomas-Maher
40. Suivi des dossiers par les élus
41. Autres sujets
42. Période de questions
43. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de septembre est reprise.*

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Suppression du point 8

A voté pour l'adoption de cette résolution : monsieur le conseiller Yves-J. Grenier.

Ont voté contre : monsieur le conseiller André Fournier, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel et monsieur le conseiller Martin Chabot.

**REJETÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

466-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Suppression du point 11
- Report des points 17 et 22.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution : monsieur le conseiller André Fournier, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel et monsieur le conseiller Martin Chabot.

A voté contre : monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ADOPTÉE**

467-2011

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 12 septembre 2011 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Denis Poulin visant à permettre, au 51 des Érables, la construction d'un garage privé isolé de 89,1 mètres carrés alors que l'article 7.2.1.4.2 du règlement de zonage numéro 623-91 permet la construction d'un garage d'une superficie maximale de 69,3 mètres carrés sur ce terrain de 2 889,3 mètres carrés.

468-2011

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
51 RTE DES ÉRABLES**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée par M. Denis Poulin afin d'autoriser la construction d'un garage privé isolé de 89,1 mètres carrés au 51 des Érables alors que l'article 7.2.1.4.2 du règlement de zonage numéro 623-91 permet la construction d'un garage d'une superficie maximale de 69,3 mètres carrés sur ce terrain de 2 889,3 mètres carrés;

**ATTENDU** la bonne foi démontrée par le requérant en diminuant la superficie demandée de 102 m<sup>2</sup> à 89,1 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** qu'il semble que la demande ne porterait pas préjudice aux voisins puisque ceux-ci ont signé un document d'appui du projet;

**ATTENDU** que le nouveau garage sera localisé en fond de terrain et que le lot situé derrière le 51, route des Érables est également situé dans une zone forestière et est entièrement boisé;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

**ATTENDU** que le fait d'accepter la demande permettrait au requérant d'effectuer ses réparations à l'intérieur ce qui diminuerait le bruit dans le voisinage;

**ATTENDU** que le fait de refuser la demande porterait préjudice au requérant puisque ce camionneur artisan désire acquérir une remorque plus grande et que les réparations sur celle-ci et son camion doivent se faire à l'extérieur été comme hiver en absence de garage adéquat;

**ATTENDU** que ce garage ne sera pas commercial vu le zonage dans cette zone forestière;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date 21 septembre 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation favorable et majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par M. Denis Poulin afin d'autoriser la construction d'un garage privé isolé de 89,1 mètres carrés au 51 des Érables.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution : monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller André Fournier, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier et madame la conseillère Diane Larouche.

A voté contre : monsieur le conseiller Martin Chabot.

**ADOPTÉE**

469-2011

**FINANCEMENT À LONG TERME :**  
**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 3 octobre 2011 au montant de 1 171 300 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 824-2000, 899-2003, 940-2004, 1133-2010, 1094-2009, 1100-2009 et 1118-2010, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

266 100 \$	2,45 %	3 octobre 2012
274 900 \$	2,45 %	3 octobre 2013
106 600 \$	2,45 %	3 octobre 2014
110 300 \$	2,45 %	3 octobre 2015
413 400 \$	2,45 %	3 octobre 2016

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

470-2011 **FINANCEMENT À LONG TERME :**  
**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite emprunter par billet un montant total de 1 171 300 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
824-2000	90 600 \$
899-2003	34 600 \$
940-2004	17 900 \$
1133-2010	18 100 \$
1094-2009	70 500 \$
1100-2009	616 500 \$
1118-2010	323 100 \$

**ATTENDU** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 171 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 824-2000, 899-2003, 940-2004, 1133-2010, 1094-2009, 1100-2009 et 1118-2010 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 3 octobre 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012</b>	<b>266 100 \$</b>
<b>2013</b>	<b>274 900 \$</b>
<b>2014</b>	<b>106 600 \$</b>
<b>2015</b>	<b>110 300 \$</b>
<b>2015</b>	<b>114 100 \$ (à payer en 2016)</b>
<b>2016</b>	<b>299 300 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 octobre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 824-2000, 899-2003, 1100-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

471-2011

**AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE  
L'ENTENTE MRC-CLD-VILLE**

**ATTENDU** l'entente signée le 10 mai 2010 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le CLD et la MRC de La Jacques-Cartier prévoyant la prestation de services par le CLD pour l'animation du motel industriel et du parc industriel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que cette entente prenait fin le 31 décembre 2010 et qu'elle a été renouvelée pour l'année 2011 conformément à son article 6;

**ATTENDU** que ledit article 6 stipule que la partie voulant mettre fin à cette entente doit aviser les autres parties de son intention d'y mettre fin par écrit dans les 60 jours précédant la fin de celle-ci;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne dispose plus de locaux à louer dans le motel industriel, ni de terrains à vendre dans le parc industriel;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche

**ET RÉSOLU** que ce conseil avise le CLD et la MRC de La Jacques-Cartier qu'il ne renouvellera pas au 1<sup>er</sup> janvier 2012 l'entente signée le 10 mai 2010.

**ADOPTÉE**

472-2011

**FIN DE L'INTÉRIM À LA DIRECTION  
DU SERVICE SPORTS, LOISIRS,  
CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** que, le 12 octobre 2010, par sa résolution numéro 490-2010, ce conseil confiait à madame Lise Langlois la direction par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire suite à la démission du directeur du Service, monsieur Patrick Beauvais, en date du 27 septembre 2010;

**ATTENDU** que madame Langlois a dirigé efficacement le Service depuis cette date, et ce, à la satisfaction de la direction générale et du conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche

**ET RÉSOLU** que ce conseil octroie le poste de directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à madame Lise Langlois aux conditions contenues dans son contrat de travail et édictées à la résolution numéro 490-2010.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
POURVOYANT À ÉTABLIR UN RÉGIME DE COMPENSATION  
POUR PERTE DE REVENUS DES MEMBRES DU CONSEIL  
DANS CERTAINS CAS EXCEPTIONNELS**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à établir dans quels cas exceptionnels est versée à un membre du conseil une compensation pour la perte de revenus subie lors de l'exercice de ses fonctions, ainsi que les modalités s'y rattachant.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

Monsieur le conseiller André Fournier présente et dépose un projet de règlement à cet effet.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
POURVOYANT À ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE  
ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à adopter un code d'éthique et de déontologie à l'intention des élus de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf présente et dépose un projet de règlement à cet effet.

473-2011 **RADIATION D'UN COMPTE A PAYER  
CLUB DE SOCCER**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire du 21 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la radiation de la facture 2009-000209 au Club de soccer Les Rapides de Sainte-Catherine d'un montant de 76,91 \$ avant les intérêts.

**ADOPTÉE**

474-2011 **RÈGLEMENT  
POUR AGRANDIR LA ZONE 58-M**

**RÈGLEMENT N° 1163-2011**

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À :

- agrandir la zone 58-M à même la zone 60-H.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage No 623-91 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007) ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement portant le numéro APR-1163-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 juin 2011;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 août 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire, assisté de monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que suite à cette consultation, un second projet de règlement portant le numéro SPR-1163-2011 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 29 août 2011;

**ATTENDU** que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 29 août 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement N° 1163-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Règlement N° 1163-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, de façon à agrandir la zone 58-M à même la zone 60-H.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en agrandissant la zone 58-M à même la zone 60-H.

Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

475-2011

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIER LIMITE ZONES 117-C ET 35-H**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° SPR-1156-2011  
AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
NUMÉRO 623, DE FAÇON À :**

- Redéfinir les zones 35-H et 117-C.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage No 623 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007) ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement portant le numéro APR-1156-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 30 mai 2011;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 septembre 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire, assisté de l'inspectrice adjointe en bâtiment, madame Andréanne M.-Gaudreau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N° SPR-1156-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement N° SPR-1156-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623, de façon à redéfinir les zones 35-H et 117-C.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en traçant la limite des zones 35-H et 117-C sur la ligne séparatrice des lots 349-P et 349-96.

Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

476-2011      **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1164-2011**

**PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> SPR-1164-2011**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 623-91 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :

- Modifier les articles 4.2.6.2, 5.4.2, 6.1.2, 7.1.1, 7.3.1, 7.3.2.3, 10.3.1.2 et 10.3.2 de manière à autoriser, interdire, redéfinir ou préciser certaines dispositions du règlement de zonage;
  - Agrandir la zone 83-I à même la zone 82-I.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N<sup>o</sup> 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage N<sup>o</sup> 623-91 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007);

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de modifier son règlement de zonage N<sup>o</sup> 623-91;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement portant le numéro APR-1164-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 juin 2011;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 septembre 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire, assisté de l'inspectrice adjointe en bâtiment, madame Andréanne M.-Gaudreau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que suite à cette consultation, le conseil convient de modifier le projet de règlement, par l'ajout à l'article 8 d'un alinéa modifiant le titre de l'article 7.3.2.3 du règlement de zonage N<sup>o</sup> 623-91;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N<sup>o</sup> SPR-1164-2011, lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement N<sup>o</sup> SPR-1164-2011**

ARTICLE 1      Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

- ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé :  
*Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 623-91 intitulé « règlement de zonage » de façon à :*
- Modifier les articles 4.2.6.2, 5.4.2, 6.1.2, 7.1.1, 7.3.1, 7.3.2.3, 10.3.1.2 et 10.3.2 de manière à autoriser, interdire, redéfinir ou préciser certaines dispositions du règlement de zonage;
  - Agrandir la zone 83-I à même la zone 82-I.
- ARTICLE 3 L'article 4.2.6.2 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié de la façon suivante :
- Au 8<sup>e</sup> alinéa, en remplaçant les mots « opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres doit » par les mots « opaque ou non, d'une hauteur minimale de 2 mètres et maximale de 3,0 mètres peut ».
- ARTICLE 4 L'article 5.4.2 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié en enlevant, après la mention « 82-I », la mention « 83-I ».
- ARTICLE 5 L'article 6.1.2 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié en ajoutant, après le 4<sup>e</sup> alinéa, le 5<sup>e</sup> alinéa suivant :
- L'article 6.1.2 ne s'applique pas aux bâtiments d'utilités des entreprises de services publics.
- ARTICLE 6 L'article 7.1.1 intitulé « Nécessité de l'usage principal » est abrogé et remplacé par l'article 7.1.1 suivant :
- 7.1.1 Nécessité du bâtiment principal
- Sauf pour les bâtiments d'utilités des entreprises de services publics, aucun bâtiment complémentaire ne peut être implanté sur un terrain vacant, non occupé par un bâtiment principal.
- ARTICLE 7 L'article 7.3.1 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié en ajoutant, après le paragraphe 6°, le paragraphe 7° suivant :
- 7° un bâtiment d'utilité par rapport aux entreprises de services publics.
- ARTICLE 8 L'article 7.3.2.3 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié de la façon suivante :
- a) Le titre est amendé par l'ajout du mot « **minimale** » après le mot « dégagement » pour se lire : Distance de dégagement minimale;
  - b) Par l'ajout, après la première phrase du premier alinéa, de la phrase suivante :



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

- Cette distance de dégagement ne peut être inférieure à 2 mètres ni supérieure à 10 mètres.

ARTICLE 9 L'article 10.3.1.2 intitulé « Hauteur maximale » est modifié en remplaçant les alinéas 1°, 2° et 3° par les alinéas suivants :

1° **Clôture et mur**

- a) dans l'espace délimité par la marge de recul avant prescrite : 1,2 mètre;
- b) dans l'espace délimité entre la façade d'un bâtiment principal et la ligne de la marge de recul avant prescrite : 2 mètres;
- c) dans les cours latérales et arrière : 2 mètres
- d) nonobstant les dispositions des sous-paragraphes a), b) et c), les clôtures d'une hauteur n'excédant pas 3,0 mètres et implantées à 60 cm ou plus de toute limite d'emprise d'une voie publique sont permises :
  - partout autour des cours d'école, des parcs et terrains de jeux publics et autour des installations d'utilités publiques si la nature même peut représenter un danger ou si la clôture est essentielle à la sécurité des installations;
  - partout autour des chantiers de construction;
  - En zone industrielle, autour des aires d'entreposage extérieur, là où le type d'entreposage extérieur le permet;
  - autour des cimetières.

2° **Haie**

- a) dans l'espace délimité par la marge de recul avant prescrite : 1,2 mètre;
- b) dans l'espace délimité entre la façade d'un bâtiment principal et la ligne de la marge de recul avant prescrite : 2 mètres;
- c) dans les cours latérales et arrière : 4,3 mètres;

ARTICLE 10 Le premier alinéa de l'article 10.3.2 du règlement de zonage numéro 623-91 est abrogé et remplacé par le premier alinéa suivant :

L'emploi de chaînes, de panneaux de bois ou de fibre de verre, de fer non ornemental, de tôle sans motif architectural, de broche carrelée et de fil barbelé (utilisé pour fins agricoles) est prohibé. Du fil barbelé peut toutefois être posé du côté intérieur et au dessus des clôtures dans le cas des usages appartenant au groupe public et institutionnel. Du fil barbelé peut également être autorisé pour clore l'espace utilisé à des fins d'entreposage extérieur, lorsque celui-ci est autorisé en vertu de la grille des spécifications.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

ARTICLE 11 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en agrandissant la zone 83-I à même la zone 82-I.

Cette modification est illustrée au plan joint en annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 12 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 26<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

477-2011 **ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2020**

**ATTENDU** qu'à la suite de plusieurs consultations, dont un sondage scientifique, ce conseil a élaboré un projet de planification stratégique pour les années 2012 à 2020, lequel projet fut adopté le 30 mai 2011;

**ATTENDU** que ce document a été présenté lors d'une consultation publique tenue le 21 juin 2011, simultanément avec la consultation sur le projet de plan d'urbanisme visant la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier; ces deux documents étant complémentaires l'un à l'autre;

**ATTENDU** que ce conseil a bonifié le document « Projet de planification stratégique » à la suite des commentaires et mémoires reçus à l'occasion de la consultation publique;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU :**

- **que** ce conseil adopte le plan stratégique 2012-2020 intitulé « Plan stratégique 2012-2020 – Une qualité de vie à l'orée de la forêt laurentienne »;
- **que** ce document soit communiqué à la population dans son intégralité par un cahier spécial dans le journal Le Catherinois de novembre 2011, ainsi qu'à tout le personnel de la Ville;
- **que** toute l'équipe municipale, formée des élus et des employés municipaux, soit mandatée pour en assurer la réalisation et le suivi sous la coordination du directeur général de la Ville.

**ADOPTÉE**

478-2011 **SEMAINE DE TRAVAIL À TEMPS REDUIT**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire du 23 septembre 2011;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'accorder à madame Solange Beaumont, adjointe administrative et réceptionniste au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, un horaire de travail réduit à 28 heures 45 minutes par semaine, réparti de la façon suivante :

Lundi au mercredi : 8 h à 12 h, 13 h à 16 h 30  
Jeudi : 8 h à 12 h, 13 h à 15 h 15

Cette mesure est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**ADOPTÉE**

479-2011

**AUTORISATION DE DEPENSE**  
**SENTIER DE GLACE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 15 029,47 \$ pour l'aménagement du sentier de glace pour la saison 2011-2012.

La dépense pour la location de 2 roulottes de chantier représentant un montant de 6 971,20 \$ est imputée au budget d'opération 2011-2012.

Le solde de 8 058,27 \$ est imputé au fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

480-2011

**DEUXIÈME VERSEMENT**  
**A LA MAISON DES JEUNES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire du 21 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement du deuxième versement de la subvention 2011 à la Maison des Jeunes.

La dépense au montant de 9 500 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-29-991.

**ADOPTÉE**

481-2011

**DEMANDES AU MINISTÈRE**  
**DÉS TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adressé une demande au ministère des Transports du Québec, par la résolution numéro 612-2010, pour l'inscription à la programmation du ministère des Transports du Québec des travaux correctifs nécessaires à la réparation de la surface de roulement de la route de Fossambault entre la route Grand-Capsa et la rue du Grand-Pré;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

**ATTENDU** la réponse transmise par monsieur Jean-François Saulnier, ingénieur et directeur, en date du 11 janvier 2011, confirmant que le ministère des Transports du Québec a planifié la réalisation des travaux demandés, mais que, toutefois, la date d'exécution n'est pas connue;

**ATTENDU** la correspondance transmise par monsieur Jacques Marcotte, maire, le 4 mai 2011 sur le même sujet;

**ATTENDU** également que le conseil municipal a autorisé l'ouverture des deux premières phases d'un nouveau projet de développement domiciliaire sur les lots 350 et 351. Lorsque toutes les phases de ce projet seront réalisées, c'est plus de 160 habitations résidentielles qui pourront être construites à cet endroit;

**ATTENDU** que l'accès à ce développement a été autorisé par le ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU** que ce conseil est d'avis que la limite de vitesse sur la route de Duchesnay, de part et d'autre du nouvel accès, devrait être réduite;

**ATTENDU** que, finalement, le ministère des Transports du Québec a procédé récemment à la reconstruction de l'intersection des routes de Duchesnay et Fossambault Nord;

**ATTENDU** que les usagers de la route, provenant de la route de Duchesnay, doivent attendre pendant de longs instants avant de pouvoir s'insérer sur la route de Fossambault, particulièrement pendant la saison estivale;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de demander au ministère des Transports du Québec :

1. De réaliser dans les plus brefs délais les travaux de réfection de la surface de roulement de la route de Fossambault entre la route Grand-Capsa et la rue du Grand-Pré.
2. De prolonger la zone où la limite de vitesse est affichée à 50 km/h jusqu'à la limite du périmètre urbain sur la route de Duchesnay.
3. D'ajouter un panneau d'arrêt obligatoire sur la route de Fossambault, en direction sud, à son intersection avec la route de Duchesnay.

**ADOPTÉE**

482-2011

**IMPRESSION**  
**D'UNE NOUVELLE CARTE ROUTIÈRE**

**ATTENDU** que l'ouverture de 7 nouvelles rues depuis la confection de la dernière carte routière rend celle-ci désuète;

**ATTENDU** le rapport de la greffière adjointe en date du 25 août 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate Cartes C.P. enr., pour la confection d'une nouvelle carte routière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la production de 2 000 copies de format 19 pouces sur 24 pouces.

Par la même occasion, le conseil acquiert l'autorisation de reproduire 3 000 copies de ces cartes dans Le Catherinois.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

Cette dépense, soit 3 730,68 \$ taxes nettes incluses, est imputée au poste budgétaire numéro 02-610-02-670 après un prélèvement du même montant de l'excédent de fonctionnement non affecté et un transfert à ce poste.

**ADOPTÉE**

483-2011

**CONTRAT-VOLUME**  
**JOURNAL LE COURRIER DE PORTNEUF**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer un contrat avec le Courrier de Portneuf concernant une réduction accordée à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la parution des avis publics moyennant l'atteinte d'un volume de 11 000 lignes pour la période du 28 septembre 2011 au 27 septembre 2012.

**ADOPTÉE**

484-2011

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire du 21 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de présenter une demande d'aide financière au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II, pour le projet « Aménagement d'installations sportives et récréatives au parc du Grand-Héron ».

Les éléments suivants y seront compris:

- Agrandissement du pavillon du Grand-Héron
- Installation d'un parc de jeux d'eau et relocalisation du secteur des aînés
- Éclairage des terrains de soccer
- Ajout d'un abri multifonctionnel
- Construction de deux terrains de tennis.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

Madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, est désignée comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet susmentionné.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

485-2011

**BUDGET RÉVISÉ**  
**DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

**ATTENDU** que par la résolution 542-2010, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2011 qui comportent des revenus de 86 000 \$ et des dépenses de 127 364 \$, laissant un déficit d'opération de 41 364 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec;

**ATTENDU** que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé un budget révisé pour l'année 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que le conseil approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2011 qui comportent des revenus de 86 000 \$ et des dépenses de 128 571 \$, laissant un déficit d'opération de 42 571 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

**ADOPTÉE**

486-2011

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION**  
**BAR L'ÉMÉRILLON**

**ATTENDU** les plans et devis déposés par M. Martin Boutet, propriétaire du bar l'Émerillon pour l'analyse d'une demande de permis de rénovation du bâtiment situé au 5111 route de Fossambault, afin de changer le bardeau de la toiture, changer le revêtement extérieur, changer trois portes ainsi que six fenêtres;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé dans la zone 117-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 21 septembre 2011;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis demandé par M. Martin Boutet propriétaire du Bar l'Émerillon pour la rénovation du bâtiment situé au 5111, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

487-2011

**PAIEMENT NUMÉRO 2**  
**AQUEDUC ET ÉGOUT – RUE DU LEVANT**

**ATTENDU** la recommandation de madame Jany Marcoux, ingénieure, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 23 septembre 2011;

**ATTENDU** que cette recommandation prévoit un coût de 1 120 \$, taxes en sus, pour l'ajout d'ancrage sur les joints de la conduite d'aqueduc sur une longueur de 70 mètres (Directive de changement 3.1);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

**ET RÉSOLU** d'approuver la directive de changement 3.1 et d'autoriser le versement du paiement numéro 2 révisé à « ITE Construction inc. » au montant de 96 144,01 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1154-2011.

**ADOPTÉE**

488-2011

**ACCEPTATION FINALE**  
**SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC – PHASE 9**

**ATTENDU** l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lotissement Olympia concernant des travaux municipaux pour la réalisation de la phase 9 du projet « Sainte-Catherine-sur-le-Parc »;

**ATTENDU** le règlement No 912-2003 relativement à de telles ententes;

**ATTENDU** que lesdits travaux ont été complétés;

**ATTENDU** la recommandation de madame Jany Marcoux, ingénieure de la firme Génio, experts-conseils, en date du 7 juillet 2011;

**ATTENDU** que le promoteur a déposé tous les documents exigés, à savoir :

- Cautionnement d'entretien équivalent à 5 % du coût total des travaux réalisés valide pour une période de deux (2) ans;
- Quittances finales de l'entrepreneur, de ses sous-traitants et fournisseurs;
- Remise du certificat de la CSST attestant que l'entrepreneur a versé toutes les contributions exigées par la loi.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil procède à l'acceptation finale des travaux de construction de la phase 9 du projet « Sainte-Catherine-sur-le-Parc ».

La libération de la lettre de garantie, déposée par le promoteur pour garantir les travaux à compléter, est autorisée.

**ADOPTÉE**

489-2011

**DIRECTIVE DE CHANGEMENT**  
**BATIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, en date du 26 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** d'approuver la directive de changement A-01 pour le remplacement des pièces de rives de la toiture pour un montant de 434,13 \$, taxes en sus;

La dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

490-2011

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX**  
**ENTREPRISES DU-FORTS**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques du 26 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Génivar, selon la proposition de service transmise par madame Marie-Joëlle Gosselin, ingénieure, en date du 21 septembre 2011, pour procéder à la surveillance des travaux du projet de développement domiciliaire « Entreprises Du-Forts ».

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire et unitaire dont l'envergure des coûts est établie à 12 657 \$, taxes en sus. Cette dépense est assumée par le promoteur conformément à l'entente.

Le promoteur prévoit une réalisation des travaux sur 3 semaines. Si la durée des travaux est prolongée, le coût du mandat sera augmenté en fonction des heures réelles effectuées.

**ADOPTÉE**

491-2011

**CONTRÔLE QUALITATIF**  
**ENTREPRISES DU-FORTS**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques du 26 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de mandater LVM, selon la proposition de service transmise par monsieur Rouben Wanie, chargé de projet, en date du 22 septembre 2011, pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux du projet de développement domiciliaire « Entreprises Du-Forts ».

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire et unitaire dont l'envergure des coûts est établie à 9 801 \$, taxes en sus. Cette dépense est assumée par le promoteur conformément à l'entente.

Le promoteur prévoit une réalisation des travaux sur 3 semaines. Si la durée des travaux est prolongée, le coût du mandat sera augmenté en fonction des heures réelles effectuées.

**ADOPTÉE**

492-2011

**DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT**  
**4500 RTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** les plans et devis déposés par M. Philippe Prévost, président de la compagnie 9186-7440 Québec inc, pour l'analyse d'une demande de permis de rénovation avec agrandissement pour le Complexe athlétique fitness situé au 4500 route de Fossambault;

**ATTENDU** cet immeuble est situé dans la zone 66-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 21 septembre 2011;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis demandé par M. Philippe Prévost pour la rénovation avec agrandissement du Complexe athlétique fitness, situé au 4500, route de Fossambault.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'exiger que des arbres soient plantés sur les lignes latérales et arrière du terrain.

**ADOPTÉE**

493-2011

**AUTORISATION DE DÉPENSE**  
**ACHAT DE PNEUS**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques du 26 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 4 572 \$, taxes en sus, pour l'achat de pneus pour le véhicule numéro 45 (niveleuse).

Cette dépense est imputée aux postes budgétaires numéros 02-330-00-525 pour 1 524 \$ et 02-320-00-525 pour 3 048 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

494-2011

**AUTORISATION DE DÉPENSE**  
**RÉSERVE D'ABRASIFS**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques du 26 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 19 565 \$, taxes en sus, pour l'achat de sable tamisé et de criblure de pierre en vue de la préparation de la réserve d'abrasifs pour l'hiver 2011-2012.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-330-00-622;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser une dépense approximative de 9 200 \$, taxes en sus, pour l'achat du sel nécessaire.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-330-00-629.

**ADOPTÉE**

495-2011

**RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

**ATTENDU** que quelques comptes à recevoir datant des années 2009 et 2010 ne seront pas recouverts;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

**ATTENDU** que les démarches appropriées ont été entreprises pour tenter de les récupérer mais sans succès;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** de radier les comptes à recevoir divers datant des années 2009 et 2010 qui ne seront pas recouverts pour un total de 794,31 \$, tel qu'apparaissant sur la liste préparée par madame Julie Cloutier, trésorière adjointe.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 21 septembre 2011, laquelle comprend 126 commandes au montant de 80 616,89 \$.

496-2011 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER  
DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 26 septembre 2011, laquelle totalise la somme de 97 775,97 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

497-2011 **PAIEMENT NUMÉRO 1  
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 19 septembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à « Les Constructions H.G.B. inc. » au montant de 315 319,41 \$, taxes en sus. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %.

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011.

**ADOPTÉE**

498-2011 **DEMANDE DE SUBVENTION  
TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN THOMAS-MAHER**

**ATTENDU** que les travaux de réfection du chemin Thomas-Maher sont évalués à 91 495 \$;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

**ATTENDU** que cette route qui sert essentiellement les résidents de Lac-Saint-Joseph et la Station touristique Duchesnay est en très mauvais état et nécessite une réfection importante dans les limites de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que ces travaux ont déjà fait l'objet d'une subvention de 9 000 \$ de la part du ministre des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**ATTENDU** que cette somme est insuffisante pour réaliser les travaux majeurs qui sont nécessaires;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil demande au député de Portneuf, monsieur Michel Matte, d'intervenir auprès du ministre des Transports pour rehausser la subvention déjà promise jusqu'à la hauteur minimale de 65 000 \$, montant pour lequel des travaux significatifs pourront être réalisés sur le chemin Thomas-Maher pour en assurer une réfection adéquate.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne des informations sur la planification stratégique et indique qu'une demande de subvention a été faite pour une étude préliminaire pour le compostage au lieu d'enfouissement technique de Neuville.

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne un suivi sur la réunion du Comité de gestion de la bibliothèque Anne-Hébert, la réunion du Conseil d'administration de Maison des Jeunes, ainsi que l'assemblée générale annuelle des parents de l'École institutionnelle Jacques-Cartier-Saint-Denys-Garneau.

Monsieur le maire Jacques Marcotte fait état de l'évolution du dossier du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec.

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

Madame la conseillère Diane Larouche dépose son attestation de réussite de la formation sur « Le comportement éthique », formation obligatoire offerte par la Fédération québécoise des municipalités portant sur la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Il est 21 h 04.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

---

499-2011

**CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 21 h 31.

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRETARE-TRÉSORIER